

1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 18 FEVRIER 2026

N° 5-2026

Objet : Vote du Budget Primitif 2026 - L'Oréade

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M4,

Vu la délibération N° 61-2025 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2025 portant création de la Régie Centre aquatique L'Oréade, adoptant les statuts et désignant les membres du Conseil d'exploitation,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, du Conseil d'Exploitation de la régie « Centre aquatique L'Oréade » en date du 29 janvier 2026,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 03 février 2026,

Considérant que le premier Budget Primitif de la Régie de L'Oréade a été construit sur la base d'une reprise au 29 juin 2026.

Considérant la note de présentation du Budget Primitif de L'Oréade,

Considérant que le budget M4 sera assujetti à la TVA,

Considérant, dès lors, que de la TVA sera collectée sur les recettes tarifaires, ouvrant à la déduction de la TVA acquittée sur les dépenses ; ainsi, les recettes et dépenses sont exprimées HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article unique : Approuve le projet de Budget Primitif 2026, tel que présenté ci-dessous, par chapitre :

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Totaux
Dépenses	299 700,00 €	880 200,00 €	1 179 900,00 €
Recettes	299 700,00 €	880 200,00 €	1 179 900,00 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 299 700,00 €.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 880 200,00 €.

Le total des dépenses et des recettes représente la somme de 1 179 900,00 €.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 19 février 2026.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE



1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 18 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le cinq février, conformément à la législation de la nomenclature M57 et à l'article L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, puis le douze février deux mille vingt-six, s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

Etaient présents :

Mesdames BOYER (*arrivée pendant la présentation de la note N° 4-2026*), FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, VINIT et Messieurs BEZOT, COLLON, COULOUMY, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

Etaient représentés :

Madame BERNARDO pouvoir à Monsieur DUPUY.
Madame BOYER pouvoir à Monsieur BEZOT (*de la délibération N° 1-2026 à la N° 3-2026*).
Madame GIRAUD pouvoir à Madame LABRUYERE.
Madame LOUISE-ADELE pouvoir à Monsieur SERGEANT.
Madame SAUVIGNON pouvoir à Monsieur VILLAÇA.
Monsieur DARMON pouvoir à Madame VINIT.
Monsieur SAUVIGNON pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.

Etait absent excusé : Monsieur CHEVALIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **22** (*de la délibération N° 1-2026 à au début de la N° 4-2026*) puis **23**

Membres excusés et représentés : **7** (*de la délibération N° 1-2026 à au début de la N° 4-2026*) puis **6**

Membre absent non représenté : **1**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 17 décembre 2025.